

Négociation Annuelle Obligatoire

Le Syndicat Unifié UNSA signe l'accord NAO

Nos adhérents se sont prononcés majoritairement POUR la signature de l'accord NAO, en conséquence, notre organisation syndicale a pris la décision de le signer.

Il suffit que le SNE-CGC soit signataire et SUD non-signataire, pour que le Syndicat Unifié UNSA soit incontournable pour faire pencher la balance dans un sens ou dans l'autre. Dans le cas de cette NAO, notre décision de signer l'accord a donc permis le versement du supplément d'intéressement.

Voici ce qui est prévu d'être versé au plus tard le 31 mai 2024 :

	% de la Masse Salariale	Montant en Millions €	Montant brut moyen par salarié
Intéressement	3%	2 M€	1200 €
Supplément d'intéressement	1.8%	1.2 M€	750 €
Abondement	1.09%	0.7 M€	450 €*
TOTAL	5,25%	3.9 M€	2400 €

*sous réserve de placer 150 € dans votre PEE

Mesures complémentaires prévues :

- L'augmentation de la part employeur du ticket restaurant de 0,25 € pour une valeur faciale à 10,50 €.
- La reconduction du dispositif CESU.
- Le maintien du dispositif qui prévoit 1300 € ou 750 € brut annuel d'augmentation minimum en cas de promotion avec ou sans changement dans l'emploi lors du passage à un niveau supérieur de classifications C, D, E, F, G.

Les élus du Syndicat Unifié UNSA constatent cependant que la plupart des salariés étaient très partagés pour signer ou pas cette NAO et que le choix a été difficile.

La direction doit s'en alerter

Nous rappelons les engagements du président lors de la signature de l'accord d'intéressement. Celui-ci doit permettre :

- Le versement de 2 mois de salaires en moyenne sur les 3 ans de l'accord.
- Le versement de 2 à 3 mois de salaires en 2025 sur les résultats 2024.

Pour que la direction garde sa crédibilité, il s'agit que les engagements du président soient tenus.

Les priorités du Syndicat Unifié UNSA

Quelle reconnaissance pour les salariés dans un contexte de conditions de travail difficiles ?

Aujourd'hui, bien qu'ayant évolué dans ses positions, la direction nous propose purement et simplement une baisse de notre intéressement.

Aussi le Syndicat Unifié UNSA s'est fixé des priorités claires et nous ferons valoir nos propositions auprès de la direction.

Nous revendiquons :

- **Des augmentations de salaires pérennes à Loire Centre.**

L'expert SECAFI a constaté dans son rapport sur la politique sociale en 2022 présenté le 15/11/2023 au CSE, que l'écart vis à vis des autres Caisses d'épargne se creuse et que la rémunération moyenne de la CELC apparaît inférieure de 6,6% à celle du Réseau du Caisses d'Epargne (RCE)

Soit une rémunération 2824 € inférieure à la moyenne du RCE et de 3339€ en tenant compte de l'épargne salariale et de l'abondement !

- **Une amélioration des conditions de travail avec notamment la diminution des outils de suivi individuel et de la pression commerciale.**

Aucun accord sur la Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) n'a pu être négocié à Loire Centre lors de ces dernières années. Il s'agit pourtant d'un sujet crucial pour permettre à chacun de travailler avec un meilleur équilibre et aussi pour fidéliser les salariés.

La signature sur le fil de cet accord est la traduction d'attentes importantes de la part des salariés. Les élus du Syndicat Unifié UNSA resteront force de proposition pour faire avancer ces sujets prioritaires.

Rejoignez le Syndicat Unifié UNSA

Le syndicat de tous les salariés, cadres et non



06.88.47.60.12
suunsa.celc@orange.fr




Antoine BROAGE
Délégué Syndical Central
Élu CSE
Commissions
économique et sociale



Olivier LE GOUËLLEC
Délégué Syndical
Secrétaire adjoint CSE
Commissions logement
et sports



Catherine MELLADO
Déléguée Syndicale
Représentante syndicale
au CSE



Kevin MOYER
Délégué Syndical
Élu CSE
Commission diversité



Elodie JOERGER
Élue CSE
Commissions CSSCT
et diversité



Philippe BAZIN
Élu CSE
Commissions GRIC,
économique et partenariats



Adeline GIROLLET
Élue CSE
Commissions CSSCT
et logement



Christophe ANGENAULT
Élu CSE
Commissions GRIC
et formation



Lauriane RODOT
Élue CSE
Commissions formation
et vacances-sorties



Julien-Christian BAR
Représentant des salariés
sociétaires au COS